

Compte rendu du Conseil municipal du 26 juillet 2018

Convocation en date du 19 juillet 2018.

Le conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le 26 juillet 2018, à 20 h, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE, Maire.

Présents : LE JEUNE Joël, FLAGEUL Alain, LE GRAND Jeanne, CADREN Vincent, ALLAIN Valérie, JACOB Daniel, MEDIANE Viviane, CHARTIER Thierry, METAYER Isabelle, LE NORMAND Christian.

Absents excusés : LANDOUAR Jean-Michel (procuration à LE GRAND Jeanne), JORAND Patrick (procuration à Joël LE JEUNE), MADEC Dominique, CENSIER-LEMAIRE Marie.

Secrétaire de séance : Alain FLAGEUL, 1^{er} adjoint.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur Le Jeune, maire, a informé le Conseil que la candidature de Laurence Delachair avait été retenue pour succéder à Frédéric Péru comme responsable du Service Technique. Laurence Delachair est actuellement l'adjointe de Frédéric Péru qui a choisi de prendre une disponibilité d'un an renouvelable.

1- Résiliation du bail emphytéotique du centre nautique du Vorlenn avec la Ligue de l'Enseignement des Côtes d'Armor

Le Centre Nautique du Vorlenn, bâtiment construit sur la parcelle AB 19, avait été loué à la Fédération des Œuvres Laïques 22, sous la forme d'un bail emphytéotique, pour une durée de 99 ans à compter du 1^{er} juin 1968.

Le Conseil municipal décide de résilier ce bail moyennant une indemnité de 50 000 € nets, à charge pour la commune de faire pratiquer les diagnostics nécessaires.

Unanimité.

2- Convention relative à l'étude pour le développement du centre nautique du Vorlenn

Monsieur le Maire fait part des modifications apportées au projet de convention relatif à l'étude pour le développement du centre nautique du Vorlenn, approuvé en séance du 30 novembre dernier. La mission s'étendra sur une durée d'un an à compter de janvier 2018, avec pour objectif l'élaboration d'un plan de développement pluriannuel du Centre nautique de Plestin en lien avec le Centre du Vorlenn. Il rappelle le contenu de l'étude et le coût prévisionnel de la mission qui s'élève à 33 000 € HT, dont 15 % par la commune, soit 5 940 €.

Unanimité.

3- Adhésion à l'Association Nationale des Élus du Littoral

Monsieur le Maire propose d'adhérer à l'Association Nationale des Élus du Littoral. L'ANEL rassemble les élus des collectivités du littoral de métropole et d'outre-mer autour des enjeux spécifiques du développement économique et de la protection des littoraux. C'est un véritable lieu d'échanges d'expériences et de lobbying. Laboratoire d'idées, l'ANEL est force de propositions sur les thèmes spécifiques aux collectivités. Le Conseil municipal donne son accord pour adhérer moyennant une cotisation de 0.185 € par habitant.

Voté par 11 voix pour et 1 abstention (Christian Le Normand).

4- Attributions de compensation : action en justice

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune de Ploubezre a contesté devant le tribunal administratif des délibérations de Lannion-Trégor Communauté relatives au calcul des attributions de compensation suite au transfert de la compétence d'enseignement de la musique.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le maire à ester en justice conjointement avec Lannion-Trégor Communauté dans le cadre de cette affaire.

Voté par 11 voix pour et 1 abstention (Christian Le Normand).

5- Décision modificative au budget Alimentation Eau Potable

Dans le cadre du marché de travaux pour le remplacement de la conduite AEP rue Marguerite Allain Faure, le Conseil municipal décide de procéder au vote de virement de crédits, transfert de 41900 € du chapitre 21 (article 2158) au chapitre 23 (article 2315).

Unanimité.

6- Contrat groupe assurance, mise en concurrence par le Centre de gestion 22

Monsieur le Maire explique que le Centre de Gestion des Côtes d'Armor a pour intention de proposer un contrat-groupe d'assurance statutaire garantissant les collectivités territoriales et les établissements publics adhérents contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (décès, accident du travail, maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée, maladie ordinaire, maternité...).

Le Conseil municipal décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour le contrat-groupe d'assurance statutaire que le CDG 22 va engager en 2019, et prend acte que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 01/01/2020.

Unanimité.

7- Rapport annuel du Smitred 2017

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel 2017 du SMITRED.

8- Question diverse

*** Avenant à la convention pour la maison de la pêche**

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention de réalisation de prestation de service d'un an a été conclue entre la commune de Trédrez-Locquémeau et LANNION-TREGOR Communauté, concernant la maintenance courante de la Maison de la Pêche par acte en date du 27 octobre 2016.

Le Conseil municipal approuve le renouvellement de la dite convention pour 1 an, et à compter rétroactivement du 1er janvier 2017 et qui sera ensuite renouvelable par période d'une année par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des parties. Le coût horaire de la maintenance refacturé à Lannion Trégor Communauté est de 22€ par heure mais il pourra être revu à l'avenir par voie d'avenant. Les autres clauses de la convention de réalisation de prestation de service du 27 octobre 2016 demeurent inchangées.

Unanimité.

Séance levée à 21h15